



Acte n° 2023D001
Délibération portant augmentation du temps de travail

Le 26 janvier 2023, à 18h30, en Mairie de Monesties, se sont réunis les membres du Conseil Municipal,

Etaient présents : Marty Denis, Selam Fatima, Benazech Roland, Risse Sylvie, Goulesque Didier, Verdier Jean-Pierre, Pietropoli Jean-Philippe, Faugères Karine, Lequeux Jean-Louis, Frayssinet Sylvie.

Etaient absent(s) excusé(s) : Joëlle DURAND, Routhe Jean-Paul, Blanc-Antès Danielle, Ducros Alexandre

Le secrétariat a été assuré par : Jean Philippe PIETROPOLI

Le conseil municipal de la commune de Monestiés

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu le code général de la fonction publique territoriale,
 Considérant que l'activité d'entretien, de ménage et de nettoyage des bâtiments communaux nécessite un volume d'heures de travail plus important,
 Considérant que le volume d'heures de travail du poste occupé par Stéphanie JOSEPH d'agent d'entretien à 17h30 par semaine n'est plus suffisant

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

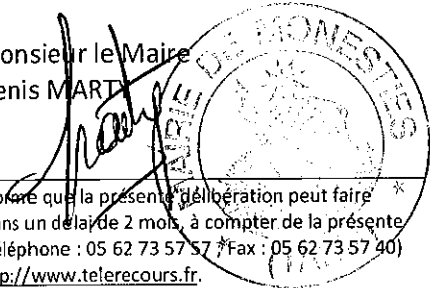
Décide :

Le temps de travail de l'agent ~~XXXXXXXXXX~~ est porté à 24h00 par semaine

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Monesties, le 26/01/2023

Monsieur le Maire
 Denis MARTY



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.